

TARIFS DES SCOLARITES

Année 2023/2024

Le montant des frais d'études à **ERUDIS Santé** se décompose en deux parties :

un DFRS **W** €, dont 300 € de droit d'inscription, à régler pour confirmer la réservation de sa place ;

x des frais de scolarité, payables selon 3 modalités possibles :

y en une fois à l'inscription avant le 28 février de l'année en cours permet de bénéficier d'une remise de 10 %,

en une fois à l'inscription avant le 31 juillet de l'année en cours permet de bénéficier d'une remise de 5 %,

en une fois à l'inscription à partir du 1^{er} aout de l'année en courset ce jusqu'à la date de la rentrée

**Pour vous accompagner dans le financement de vos études, nous avons un partenariat avec le Crédit Agricole qui peut vous proposer un prêt étudiant.*

FRAIS DE SCOLARITE

Formation	Horaire Hebdomadaire	Horaire annuel	Montant de la scolarité (hors droit d'inscription)	Conditions de règlement (hors acompte)	
Formation préparatoire Parcours Premium aux Études du Paramédical et du Sanitaire et Social	28h 00 + 4 h de DST	760 heures (en centre) 140 heures (semaines en milieu professionnel)	3.00 €	Règlement avant le 28/02 - 10%	2 880.00 €
				Règlement avant le 31/07/23 - 5%	3 040.00 €
				* Règlement entre le 1/08/23 au jour de la rentrée	3 200.00 €

** Pour toute inscription effectuée entre le 01/08 et le jour de la rentrée, les frais de scolarité seront versés le jour de l'inscription (à joindre dans le dossier)*

J'ai conservé une copie du Contrat d'inscription 2023/2024 remis à **ERUDIS Santé**.

Date & Signature de L'Étudiant :

Date & Signature du Responsable financier (Parents) * :
() faire précéder la signature de la mention "bon pour caution"*

ERUDIS SANTE – 95C, allée Camille Claudel – 84140 AVIGNON/MONTFAVET - Tél. : 04.90.82.15.00

s.murzilli@erudis.pro – www.sante.erudis.pro

Siret : 37835655400030 – Code APE : 8559A – SARL au Capital de 200 000 € - Établissement d'enseignement technique supérieur privé